



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

LIVRE BLANC DE CMA FRANCE
AVRIL 2024

Pour une politique européenne de l'artisanat



ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 9 JUIN 2024



Pour une politique européenne de l'Artisanat !

Edito

En juin prochain les Européens de 27 pays se prononceront pour élire leurs représentants au **Parlement européen** et pèseront ainsi sur la composition de la prochaine Commission européenne. Dans les contextes géopolitique et économique que nous connaissons ce scrutin revêt un **enjeu majeur pour l'avenir de l'Europe**, comme pour celui de la France.

Chacun sait désormais que beaucoup de ce qui se décide à Bruxelles et à Strasbourg oriente un grand nombre de textes normatifs rédigés ou votés à Paris, dans les ministères comme au Parlement. L'Europe est donc aussi **un enjeu pour le secteur de l'artisanat**, pour le quotidien des entreprises artisanales comme pour leur avenir au travers de la formation et de l'apprentissage. C'est pourquoi, comme lors du précédent scrutin, **le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat adresse publiquement ce « Livre blanc » aux candidats français du 9 juin afin de leur faire connaître notre diagnostic, nos priorités et nos propositions concrètes.**

Les entreprises artisanales, véritables moteurs du développement économique de tous les territoires, sont confrontées à l'empilement des normes et aux trop nombreuses formalités administratives. Nous appelons à une **grande vague de simplification en France comme en Europe** et réaffirmons dans le même temps l'importance de **maintenir pour nos métiers une réelle exigence dans la formation**. Car simplification ne signifie pas absence de règles et dérèglementation à tout-va ! De même qu'il n'y a pas de qualité sans qualification !

Dans la perspective de ce scrutin, j'ai signé le 28 février dernier à Munich avec plusieurs de mes homologues en Europe une déclaration commune inédite, qui est intégrée dans ce « Livre blanc 2024 ». Nous y appelons les prochains décideurs

européens à reconnaître le **poids central des entreprises artisanales dans l'économie de l'Union**. Nous y défendons la spécificité de la notion d'artisanat car nous ne nous retrouvons pas dans la seule appellation de « TPE-PME ». Nous sommes unanimes pour dire qu'une « entreprise artisanale » n'est pas une entreprise comme les autres, un artisan c'est davantage qu'un chef d'entreprise !

Le moment est venu pour l'UE d'instaurer une véritable politique européenne de l'artisanat. C'est pour ce faire que nous interpellons aujourd'hui les candidats figurant sur les différentes listes pour ces élections du 9 juin. C'est ce même message que nous porterons demain auprès de la prochaine gouvernance européenne.



Joël Fourny,
président de **CMA France**

Sommaire



5 propositions pour une politique artisanale européenne 06

I. Garantir un traitement équitable entre les entreprises en Europe 08

Pour une équité fiscale 09

Pour une meilleure prise en compte des TPE dans le processus de normalisation 10

Pour mettre un terme à la concurrence déloyale sur le travail 10

II. Permettre un Développement équilibré et maîtrisé des territoires 11

Réévaluer le budget de la politique de cohésion 12

Permettre l'accès à un financement adapté aux entreprises artisanales 13

Simplifier l'accès aux Fonds européens 13

III. Faire de l'Apprentissage une filière d'excellence en misant sur la mobilité internationale des apprentis 14

Écarts de compétences 16

Mobilité apprenante 16

IV. Prendre part à la transition écologique grâce à l'économie circulaire 16

Transition écologique et économie circulaire 17

V. Permettre à l'artisan de se reconnaître dans l'innovation 18

Élargir la Définition inclusive d'innovation 19

Annexe 20

Déclaration de Munich du 28 février 2024 20



5 propositions pour une politique artisanale européenne

En France, les artisans sont plus d'3 millions à faire vivre tous les territoires.

L'artisanat et les petites entreprises sont la trame du tissu économique et social de l'Union européenne. Il existe environ 23 millions de petites et moyennes entreprises employant plus de 90 millions de salariés actifs sur le marché intérieur européen.

Parmi l'ensemble des entreprises européennes, 98,9 % comptent moins de cinquante salariés et 93 % comptent moins de dix salariés. Ces 23 millions d'entreprises européennes emploient la moitié de la main d'œuvre de l'Union Européenne et produisent environ 60 % de sa valeur ajoutée.

Les entreprises artisanales remplissent des fonctions centrales dans les services publics, tant sur les territoires urbains que ruraux. Les artisans tels que les boulangers, les bouchers, les coiffeurs et les opticiens contribuent à un approvisionnement local fonctionnel et, enfin et surtout, permettent la « ville des courtes distances ». L'artisanat revêt également une importance centrale dans les zones rurales, en particulier dans les régions structurellement faibles. Il garantit un large éventail de formations et d'emplois qualifiés, s'inscrit dans les chaînes de valeur locales et active les ressources régionales. Les entreprises et leurs salariés apportent ainsi une contribution essentielle à la cohésion sociale et à la résilience sociale et contribuent à l'attractivité de toutes les régions en tant qu'espaces de vie et comme espaces économiques.

Les entreprises artisanales jouent également un rôle central dans la mise en œuvre de la « transformation verte ». La rénovation des bâtiments existants et la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique ne sont pas possibles sans artisans qualifiés. Les réparations et l'entretien de proximité prolongent la durée de vie des produits et constituent un élément essentiel de l'économie circulaire. Même dans la conception des produits, le savoir-faire se concentre sur la qualité et la longévité - et donc sur la prolongation décisive du cycle de vie d'un produit. L'artisanat contribue donc de manière significative à la conservation des ressources et s'inscrit parfaitement dans la stratégie du Green Deal portée par la Commission européenne.

Les artisans constituent la colonne vertébrale de l'économie réelle en Europe.

Ils sont présents dans tous les territoires : qu'ils soient urbains, ruraux, péri-urbains, montagnards, insulaires et en outre-mer.

Ils apportent des services de proximité, sont créateurs de richesse et d'emplois non-délocalisables.

Ils constituent une réponse aux attentes de nos concitoyens avec des biens de qualité, produit localement et dans le respect de l'environnement.

EN FRANCE



1,9 million
d'entreprises artisanales



+ de 3 millions
d'emplois



200 000
apprentis dans
l'artisanat

EN EUROPE



99,1% des entreprises
sont des PME*



93% comptent moins
de 10 salariés



Ces 23,8 millions
d'entreprises apportent
67% de l'emploi et **60%**
de la valeur ajoutée

L'artisanat et les TPE font vivre
tous les territoires

* Selon le droit communautaire, une petite et une moyenne entreprise est une PME lorsqu'elle possède moins de 250 salariés et n'excède pas un chiffre d'affaires annuel de 50 millions d'euros ou un total de bilan annuel de 43 millions d'euros.



CMA France défend cinq principes pour mener demain une véritable Politique Artisanale Européenne :

- I. Garantir un traitement équitable entre les entreprises en Europe.
- II. Permettre un Développement équilibré et maîtrisé des territoires.
- III. Faire de l'Apprentissage une filière d'excellence en misant sur la mobilité internationale des apprentis.
- IV. Prendre part à la transition écologique grâce à l'économie circulaire.
- V. Permettre à l'artisan de se reconnaître dans l'innovation.

I. Garantir un **traitement équitable** entre les entreprises en Europe

La mise en concurrence des systèmes de taxation favorise les pratiques d'optimisation fiscale des grands groupes et des plateformes numériques. Par ailleurs, les artisans sont pénalisés par le dumping social de pays qui profitent du faible coût de la main-d'œuvre pour concurrencer les produits artisanaux.



AUJOURD'HUI

Le poids de la fiscalité pèse plus lourdement sur les entreprises locales que sur les grands groupes.

La mondialisation des processus de production et vente ont mis les petites entreprises artisanales en concurrence avec des pays où le coût de la main-d'œuvre et la rapidité d'acheminement sur le marché sont inégalables.

La majorité des normes sont élaborées à partir de modèles existant au sein des grandes entreprises. Les entreprises artisanales sont par nature de plus petite taille, et c'est souvent sur le chef d'entreprise seul, en plus de l'exercice de son métier, que pèsent la veille et la mise en conformité de son activité. L'évolution de l'environnement normatif est un frein au développement de nos entreprises, car les normes s'avèrent souvent très, voire trop coûteuses pour l'artisan, pour une efficacité qui reste parfois à démontrer.

La dernière révision de la directive 97/01 sur la situation des travailleurs détachés a certes apporté des avancées significatives. Néanmoins, la directive maintient le principe d'affiliation du travailleur détaché au régime de sécurité sociale du pays d'origine, permettant ainsi aux entreprises de taille importante de bénéficier des disparités de niveau de cotisations sociales entre les états.



NOS OBJECTIFS

- ▶ CMA France souhaite le rétablissement d'une équité fiscale entre acteurs économiques et entre les états membres.
- ▶ CMA France demande de réaffirmer le principe « penser petit d'abord » pour ne pas pénaliser les entreprises artisanales.
- ▶ CMA France demande que la disparité des systèmes sociaux de certains pays ne constitue plus un avantage concurrentiel entre entreprises.
- ▶ CMA France veut que les différences de salaire en dehors de l'Union européenne soient prises en compte dans la détermination du prix de marché.



CONCRÈTEMENT, CELA SIGNIFIE

- ▶ Coordonner les systèmes de fiscalités nationaux pour contrer l'évasion fiscale et les pratiques d'optimisation fiscale défavorables aux entreprises artisanales.
- ▶ Associer les entreprises artisanales dans le processus de normalisation pour prévenir des coûts disproportionnés.
- ▶ Supprimer les sources de dumping social entre les pays de l'Union européenne.

NOS PROPOSITIONS POUR Y PARVENIR

Pour une Équité fiscale

- ▶ Imposer l'acquittement de l'impôt là où les bénéfices sont réalisés
- ▶ Réformer le cadre normatif européen en matière de fiscalité afin de pouvoir réprimer les pratiques d'optimisation fiscale au même titre que les fraudes.
- ▶ Accélérer la mise en place de l'Assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS) afin d'empêcher les grandes entreprises d'exploiter les différences d'attractivité fiscale et de faciliter l'accès des entreprises au marché européen.
- ▶ Mettre en place une TVA « compétitivité » qui en ciblant les biens et les services produits en dehors de l'Europe compenserait les différences du coût de la main-d'œuvre.

✓ Pour une meilleure prise en compte des TPE dans le processus de normalisation

- ▶ Garantir une participation précoce des PME à l'élaboration des normes.
- ▶ Appliquer strictement le principe du « penser aux petites structures d'abord » dans toutes les initiatives de l'Union européenne.
- ▶ Concevoir un «test Artisan», une méthodologie d'évaluation préalable de nouvelles normes afin de comprendre leur impact sur les entreprises artisanales. Appliquer ce test au stock de normes et réglementations existantes.
- ▶ Prévoir un suivi systématique des normes nouvellement adoptées par une évaluation ex post permettant l'adoption rapide de mesures correctrices.
- ▶ Privilégier l'application volontaire des normes.

✓ Pour mettre un terme à la concurrence déloyale sur le travail

- ▶ Aligner les charges patronales versées pour un travailleur détaché sur le niveau des travailleurs résidant dans le pays de destination.
- ▶ Rendre obligatoire la déclaration préalable de détachement dans tous les États membres.
- ▶ Adopter un « Buy European Act » qui, à l'instar du « Buy American Act » existant aux États-Unis, réserverait des marchés de fournitures et de services aux entreprises européennes en deçà d'un certain montant.

II. Permettre un Développement équilibré et maîtrisé des territoires

Les artisans sont un atout pour l'économie réelle et leur ambition doit être encouragée car elle produit des effets bénéfiques qu'ils soient économiques ou sociaux sur tout le territoire.



AUJOURD'HUI

La politique de cohésion, à travers l'investissement dans l'économie réelle de proximité, doit constituer un puissant levier d'action pour réduire les inégalités territoriales et sociales.

Le rôle des fonds structurels est de contribuer à un développement harmonieux et équilibré de tous les territoires (ruraux, urbains, montagnards, insulaires, outre-mer, etc.) et tous les acteurs économiques.

Les financements européens découragent les porteurs de projets en raison de leur complexité, de l'insécurité juridique liée aux difficultés d'interprétation et des délais de versement des fonds. Ces règles d'utilisation et de contrôle sont ressenties comme disproportionnées.

Les produits artisanaux nécessitant un savoir-faire emblématique sur leur territoire sont concurrencés par des produits étrangers de basse qualité qui s'approprient leur notoriété faute de protection (Porcelaine de Limoges, Couteau de Laguiole, Savon de Marseille, etc).

NOS OBJECTIFS

- ▶ CMA France rappelle qu'il est nécessaire de distinguer systématiquement dans la réglementation bancaire européenne le cas des TPE de celui des PME à forte croissance, afin qu'elle ne représente pas un obstacle bloquant au développement d'une TPE
- ▶ CMA France souhaite que le financement de l'innovation technologique et le financement du développement territorial restent deux objectifs séparés et que les entreprises artisanales puissent recourir à des instruments adaptés à leur modèle économique.

CONCRÈTEMENT, CELA SIGNIFIE

- ▶ Créer des instruments financiers prenant en compte les enjeux de développement à petite échelle des entreprises artisanales.
- ▶ Faciliter l'accès des fonds européens aux entreprises artisanales
- ▶ Valoriser et protéger les savoir-faire de qualité
- ▶ Créer un fonds européen dédié à l'artisanat, au même titre que le FEAMPA pour la pêche ou le FSI pour la sécurité par exemple et qui serait piloté par le réseau des chambres de métiers en France et leur équivalent dans le reste de l'Europe.

NOS PROPOSITIONS POUR Y PARVENIR

✓ Réévaluer le budget de la politique de cohésion

- ▶ Renforcer la spécificité du statut des régions ultrapériphériques (RUP) et fléchir les aides vers des projets à forte valeur ajoutée.
- ▶ Prendre en compte d'autres critères que le PIB régional par habitant (tendances démographiques, environnementales, sociales, etc.) dans le calcul des critères d'admissibilité du FEDER et du FSE.
- ▶ Soutenir les « Règles communes simplifiées » et le maintien introduit par le Parlement européen de la catégorisation des régions existante pour l'octroi de fonds.
- ▶ Reconduire l'Initiative Européenne pour la Jeunesse dans le nouveau Cadre Financier Pluriannuel.
- ▶ Maintenir le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) au sein de la Politique Agricole Commune.

✓ Permettre l'accès à un financement adapté aux entreprises artisanales

- ▶ Développer le dispositif « Facilité de garantie de prêt » (LGF) du Programme pluriannuel européen pour la Compétitivité des Entreprises et des PME (COSME) et du futur instrument de financement européen InvestEU.
- ▶ Introduire des dispositifs spécifiques pour certaines catégories d'entreprises identifiées à partir de critères économiques ou financiers (nombre de salariés, secteur d'activité, objectifs de développement, etc.) dont les volumes de financement sont très limités.
- ▶ Introduire des dispositifs « paquets » qui associent au financement un accompagnement de l'activité
- ▶ Demander à la Commission d'insérer une fenêtre « PME/TPE » au sein d'InvestEU.

✓ Simplifier l'accès aux Fonds européens

- ▶ Renforcer le rôle des organismes représentant les TPE/PME dans la gouvernance territoriale multi-acteurs des fonds européens.
- ▶ Privilégier les options coûts simplifiés pour la budgétisation des projets.
- ▶ Soutenir les amendements introduits par le Parlement aux « Règles communes simplifiées » pour augmenter le taux de cofinancement à chaque catégorie de pays.
- ▶ Supprimer les formulaires des aides de minimis pour les petits montants, e.g. moins de 20 000 €.
- ▶ Remplacer les contrôles de premier niveau systématiques pour les opérations de moins de 300 000 € par des contrôles par échantillonnage, basés sur la notion de « risque ».

III. Faire de l'Apprentissage une **filière d'excellence** en misant sur la **mobilité internationale** **des apprentis**

La mobilité européenne peut représenter un atout de taille pour l'apprenti et les entreprises d'accueil et d'origine, pourvu qu'un accompagnement personnalisé par les organisations intermédiaires soit garanti.



AUJOURD'HUI

L'ensemble des Etats-membres est aujourd'hui engagé dans le déploiement de la mobilité des apprentis. Nous saluons à ce titre la proposition du conseil « Europe on the move – faire de la mobilité à des fins d'apprentissage une chance pour tous ».

Une immersion dans un environnement professionnel à l'étranger a fait la preuve de son efficacité en matière de développement des compétences techniques professionnelles, internationales, transversales et sociales des apprentis. Offrir cette opportunité permet également de valoriser la filière de la formation professionnelle.

Si la compétence des Etats-membres en matière de formation professionnelle doit être respectée, l'Union européenne doit jouer un rôle moteur pour faciliter la coopération européenne en la matière et soutenir les acteurs de terrain dans la mise en œuvre.



NOS OBJECTIFS

- ▶ CMA France partage l'objectif de 15% d'apprentis en mobilité, porté par la proposition de recommandation du Conseil Europe on the Move, à l'horizon 2030.
- ▶ Pour y parvenir, CMA France demande que l'augmentation des bénéficiaires du programme Erasmus+ soit couplée avec des ressources suffisantes pour accompagner les apprentis par les organismes de formation et d'accompagner également des entreprises d'envoi et d'accueil, notamment des TPE.
- ▶ CMA France souhaite que l'Union européenne encourage la création de réseaux d'acteurs impliqués en faveur d'une formation professionnelle d'excellence, à l'instar de ce qui est déjà fait pour l'« université européenne » (Programme Erasmus 2021-2027).
- ▶ Un soutien particulier doit être apporté à des parcours de mobilité qui intègrent des séquences pédagogiques de formation à distance (mobilité virtuelle ou hybride), qui reconnaissent et valident les compétences développées au cours de la mobilité et aux projets de mobilité de longue durée (plus de deux mois) dans les TPE.



CONCRÈTEMENT, CELA SIGNIFIE

- ▶ Revaloriser la filière professionnelle de l'éducation en tant que parcours d'excellence.
- ▶ Faire de la mobilité à des fins d'apprentissage une partie intégrante des parcours en formation professionnels.
- ▶ Développer des points de contact sur le terrain et assurer la présence et la professionnalisation des référents mobilité dans les organismes de formation en Europe.
- ▶ Développer et diffuser largement des outils et des modalités qui permettront de reconnaître et de valider les compétences développées au cours de la mobilité et créer des mécanismes de réciprocité d'envoi et d'accueil entre centres de formation.

NOS PROPOSITIONS POUR Y PARVENIR

✓ Écart de compétences

- ▶ Consulter régulièrement les organisations intermédiaires dans la définition de plans et stratégies pour l'emploi et la formation en Europe.
- ▶ Promouvoir les échanges de bonnes pratiques à travers des incitations à des coopérations entre organismes de formation d'apprentis
- ▶ Mener des campagnes de promotion au niveau européen de la filière professionnelle
- ▶ Renforcer les programmes des formateurs et tuteurs

✓ Mobilité apprenante

- ▶ S'assurer que le Cadre Financier Pluriannuel 2021-2027 suit le développement croissant des demandes de financement / projets en cours.
- ▶ Prévoir une ligne budgétaire spécifique destinée aux réseaux facilitant le développement de la mobilité apprenante.
- ▶ Définir un cadre contractuel européen pour les apprentis en mobilités.

IV. Prendre part à la **transition écologique** grâce à l'économie circulaire

Il faut créer les conditions pour que les artisans puissent participer à la transition écologique à travers leur rôle central dans l'économie circulaire



AUJOURD'HUI

L'entreprise artisanale constitue une réponse aux attentes de la société pour le développement de l'économie circulaire en raison de sa clientèle locale, son mode de production à petits volumes et sa capacité à répondre au besoin individualisé du client.

Dans la boîte à outils de l'économie verte, le recours à la réparation des biens achetés est un moyen de s'attaquer à la surconsommation et au gaspillage. L'Union européenne a la possibilité d'encourager l'activité des artisans-réparateurs.



NOS OBJECTIFS

- ▶ CMA France demande que l'artisanat soit reconnu comme un levier d'action majeur de la transition vers une économie verte et durable, notamment à travers la réparation.



CONCRÈTEMENT, CELA SIGNIFIE

- ▶ Assurer la rentabilité et praticabilité de l'activité de réparation.

NOS PROPOSITIONS POUR Y PARVENIR

✓ Transition écologique et économie circulaire

- ▶ Inclure les biens réparés dans les biens bénéficiant d'un taux de TVA réduit à travers la révision de la directive 2006/112/CE concernant les taux de taxe sur la valeur ajoutée.
- ▶ Adoption d'un indice de réparabilité pour les biens électroménagers pour informer le consommateur européen sur les probabilités de réparer un bien.

V. Permettre à l'artisan de se reconnaître dans l'innovation

L'actuelle définition de l'innovation accorde une attention démesurée aux entreprises du numérique et de l'innovation technologique. Une nouvelle définition de l'innovation doit la remplacer pour inclure les entreprises qui innovent à l'échelle locale.



AUJOURD'HUI

La définition actuelle de l'innovation destine une place énorme à l'innovation technologique et l'innovation de rupture, alors que les entreprises de l'innovation technologique ne représentent qu'une part très minoritaire des TPE et PME.

Souvent les innovations technologiques sont rendues possibles grâce à un apport considérable de capitaux publics sous plusieurs formes : exemptions fiscales, subventions, mise à disposition de structures et services... Il est donc naturel que ce qui a été financé en partie par l'argent public porte des bénéfices à tous.

Même si la plupart des entreprises artisanales ne sont pas productrices d'innovation technologique, elles sont néanmoins de potentiels utilisateurs de leurs applications.

NOS OBJECTIFS

- ▶ CMA France demande une définition inclusive de l'innovation dans les instruments de financements européens pour que le potentiel innovant du secteur artisanal soit débloqué.
- ▶ CMA France souhaite que l'Union européenne comble l'écart entre conception de l'innovation et son déploiement dans l'économie réelle.

CONCRÈTEMENT, CELA SIGNIFIE

- ▶ Reconnaître la capacité d'innovation des entreprises artisanales.
- ▶ Animer des structures et réseaux novateurs de TPE et entreprises artisanales.
- ▶ Accompagner et financer la découverte d'opportunités de développement pour l'artisan.

NOS PROPOSITIONS POUR Y PARVENIR

Élargir la Définition inclusive d'innovation

- ▶ Élargir la définition de l'innovation et les outils de financement aux autres formes d'innovation (organisationnelle, commerciale, etc).
- ▶ Favoriser l'accès des TPE aux organismes de recherche et développement.
- ▶ Favoriser l'accès à l'intelligence économique locale au profit des entreprises artisanales pour identifier les « marchés amis » où orienter leur développement.

Élections européennes 2024 : l'avenir de l'artisanat en Europe

Le 28 février, plusieurs organisations européennes de défense de l'artisanat se sont réunies à Munich pour des échanges sur les enjeux européens du secteur, avant de s'entendre sur la rédaction d'une déclaration commune dans la perspective des élections européennes de juin 2024.



L'Europe a besoin d'économies locales fortes pour maintenir sa compétitivité et construire un avenir solide. Les micros, petites et moyennes entreprises du secteur de l'artisanat qualifié sont indispensables pour garantir la prospérité, les services, l'emploi et la formation locale dans les régions et territoires européens. Ce sont elles qui mettent en œuvre la transformation verte et numérique.

Dans le même temps, ce sont souvent ces entreprises qui sont les plus confrontées à de nouvelles législations et à des formalités administratives de plus en plus lourdes, introduites à un rythme effréné.

C'est pourquoi le secteur européen de l'artisanat demande aux décideurs politiques de l'Union européenne d'honorer le rôle important de l'artisanat en Europe en lui offrant à l'avenir de meilleures conditions pour être compétitifs, innover et développer leur activité.

1. Un cadre réglementaire stable pour la transition verte

Le secteur de l'artisanat soutient la transition climatique et constitue un partenaire nécessaire à sa réussite. Au cours des cinq dernières années, de nombreuses lois ont été votées dans le cadre du « Green Deal européen », que les entreprises doivent désormais mettre en œuvre.

Pour pouvoir maintenir leur activité, elles ont besoin d'un cadre stable et fiable, sans changements incessants en termes d'objectifs et de mesures prises. Des priorités claires sont essentielles pour progresser dans la transition vers une économie « verte », où les PME peuvent prospérer.

2. Une réduction des obligations de reporting et de documentation

L'augmentation constante de la bureaucratie est un facteur clé qui rend le travail des indépendants de moins en moins attrayant du point de vue des dirigeants du secteur artisanal. Les jeunes travailleurs qualifiés ne sont pas incités à créer une nouvelle entreprise ou à reprendre une entreprise existante. Pour contrer cette évolution, la charge bureaucratique pesant sur les artisans doit être considérablement réduite. Les intérêts des petites et moyennes entreprises doivent être pris en compte dès le départ, notamment par l'application stricte du principe « Think small first », du test PME et du renforcement du comité de contrôle de la réglementation. Un expert PME doit défendre activement l'applicabilité des initiatives européennes par les PME et les entreprises artisanales dans le processus législatif au plus haut niveau de la Commission européenne.

3. Concurrence loyale sur les marchés numériques

La transition numérique offre de grandes opportunités pour le secteur de l'artisanat. De telles opportunités ne pourront toutefois être saisies que si les conditions-cadres d'une concurrence loyale, par exemple sur les plateformes de vente numériques, sont également garanties à l'avenir. L'accès aux données numériques est également un élément clé dans ce contexte. L'Union européenne a jeté les bases avec la loi sur les data numériques. Une mise en œuvre plus poussée de ces principes doit maintenant suivre, par ex. en ce qui concerne les interfaces matérielles, les protocoles standardisés, les réglementations spécifiques au secteur et l'accès aux clients. Lors de l'utilisation de l'intelligence artificielle, les risques de responsabilité des entreprises doivent être appropriés.

4. Mise à disposition d'une main d'œuvre qualifiée

Partout en Europe, il existe un grand besoin de travailleurs qualifiés dans les métiers spécialisés. Les changements démographiques s'ajoutent à cela. Dans le même temps, les tâches deviennent plus complexes et les métiers plus exigeants sur le plan technologique. Il est donc essentiel que les artisans qualifiés dans toute l'Europe soient formés à un niveau élevé et que l'image, l'appréciation et l'équivalence de la formation professionnelle soient améliorées. Il est également important de renforcer la mobilité des stagiaires et des travailleurs qualifiés dans l'Union européenne et de simplifier l'immigration qualifiée en provenance de pays tiers.

5. Les PME au centre de la politique de compétitivité de l'Union européenne

Le secteur de l'artisanat est un partenaire local solide. Les entreprises sont donc plus dépendantes des conditions locales que les autres secteurs de l'économie. Une refonte politique doit placer la compétitivité des PME au centre de la politique européenne. Afin de renforcer ces entreprises, des infrastructures bien développées, un approvisionnement énergétique abordable et sûr, des procédures administratives efficaces et numériques dans les zones transfrontalières, par exemple pour le détachement des travailleurs, sont nécessaires. Un soutien est également nécessaire pour une participation efficace aux processus de normalisation et pour l'innovation et la transformation, par exemple grâce à la création de laboratoires vivants adaptés et facilement accessibles et à un accès simplifié aux programmes européens pertinents.

6. Un soutien accru aux PME pour favoriser la cohésion dans les territoires

Les entreprises artisanales ne font pas seulement partie du système de production, mais elles constituent également un facteur de développement crucial pour les territoires locaux, car leur savoir-faire, leur capital humain et leurs produits sont des éléments matériels et immatériels clés du patrimoine culturel européen.

Par conséquent, les stratégies et initiatives de l'Union européenne doivent prendre dûment en compte ce rôle important des petites entreprises, en promouvant l'artisanat en tant que « moteur de cohésion », dépositaire des traditions et vecteur de croissance durable.

7. Promotion d'un environnement politique stable

Les petites et moyennes entreprises sont au cœur du poids économique de l'Europe. Leur succès dépend également d'un environnement politique stable. En fin de compte, les élections européennes doivent être l'occasion de renforcer l'Union européenne en tant que communauté politique fondée sur des valeurs. Il appartient aux décideurs politiques d'assurer l'alignement entre les États membres et d'œuvrer en faveur d'une plus grande cohésion interne afin de renforcer l'Union européenne en tant qu'acteur mondial. Ce faisant, les spécificités des différents États membres doivent être prises en compte et le principe de subsidiarité doit être respecté afin de garantir une réglementation efficace.

Les organisations signataires :





Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**



ARTISANAT.FR

Crédits :
illustrations par Storyset